

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019**POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018**

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

MME HOCHART CAMILLE
OU M SEMARA DAVID
12 RUE DU DOC CALMETTE
92110 CLICHY

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 : 20 88 961 588 231 C
Déclarant 2 : 04 55 344 324 400 C
Revenu fiscal de référence : 63767
Référence du document : 19 A7 3869117 21
Adresse d'imposition au 01/01/2019 :
12 RUE DU DOC CALMETTE
92110 CLICHY

Numéro FIP : 756 10 24 3662918789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 24/05/2019

Votre situation**MONTANT DE VOTRE IMPÔT**

Montant de votre impôt sur le revenu 686,00 €

Ne payez pas votre impôt avec ce document

Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée par le crédit d'impôt modernisation recouvrement.

Vous retrouverez plus d'information à l'intérieur de cet avis.

Vos démarches

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ➔ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- ➔ **Sur place :** Rendez vous à votre centre des finances publiques.

Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4^e année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....		43929	26941	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4393	- 2694	
Salaires, pensions, rentes nets.....		39536	24247	63783
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			260	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Revenu brut global.....				63783
CSG déductible.....				- 18
Revenu imposable.....				63765
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 5983
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				5983
Reprise de l'avance perçue sur réductions et crédits d'impôt.....				+ 686
Impôt total avant crédits d'impôt.....				6669
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			Montant calculé	Montant retenu
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement.....			5983	- 5983
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				686
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				686
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				63767

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
O	1							2.5

>>> Suite de votre avis

Informations indiquées pour mémoire

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

260